



2021 - BULLETIN DES PLAISANCIERS N° 2 RÉGION MAISONNEUVE SECTION MONTRÉAL - LAC ONTARIO

Éclusage des embarcations de plaisance aux écluses de Saint-Lambert, Côte Sainte-Catherine, Beauharnois et Iroquois

Afin de bien servir la clientèle des plaisanciers en période de pandémie et limiter le risque potentiel de propagation du virus COVID-19, la Corporation de gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent (CGVMSL) impose certaines conditions sur les éclusages des embarcations de plaisance. Les plaisanciers sont invités à respecter ces conditions et à suivre les conseils des responsables de la santé publique, y compris les pratiques d'hygiène nécessaires et la distanciation sociale de deux mètres.

1. Système de réservation

Le système de réservation en ligne demeure en vigueur. Nouveau cette année, l'écluse d'Iroquois sera également ajoutée au système de réservation en ligne. Il y aura un éclusage pour embarcations montantes et un autre pour embarcations descendantes le matin, et un éclusage pour embarcations montantes et un autre pour descendantes l'après-midi. La disponibilité sera limitée. Afin d'assurer un passage dans l'écluse, il sera obligatoire de faire une réservation à l'avance.

Pour réserver une plage horaire d'éclusage, les plaisanciers doivent :

- i. Effectuer [une réservation d'éclusage d'embarcations de plaisance en ligne](#).
- ii. Le jour du transit, consulter l'horaire pour déterminer les heures d'éclusages de la journée (Les renseignements sur les éclusages sont révisés chaque jour vers 7h30).
 - Horaire d'éclusage pour téléphone mobile (JavaScript doit être activé)
 - [Heures prévues d'éclusages des plaisanciers](#) (page web)
 - Message audio indiquant l'horaire d'éclusage, au 450-672-4115, poste 2235

2. Avis d'arrivée aux quais d'embarcations de plaisance aux écluses

Les plaisanciers ayant une réservation sont priés d'arriver aux quais d'embarcations de plaisance une heure avant l'heure prévue de l'éclusage et attendre les instructions de l'éclusier. Lorsque l'écluse est dégagée et prête pour l'arrivée, l'éclusier donnera le feu vert et demandera à l'embarcation de plaisance de procéder via le système de haut-parleur. Veuillez suivre les instructions de l'éclusier.

Les téléphones sur les quais d'embarcations de plaisance ne seront pas disponibles. Les plaisanciers sont priés de demeurer dans leurs embarcations de plaisance en tout temps et de ne pas s'amarrer à d'autres plaisanciers.

3. Dans l'écluse

Afin de répondre aux directives de distanciation sociale, le positionnement des embarcations en amarrage en groupe ne sera pas permis. Les embarcations seront sécurisées le long du mur de l'écluse, les unes après les autres.

4. Passage frontalier international

En raison des restrictions imposées par la COVID-19 qui peuvent limiter le droit de passage inoffensif, les utilisateurs d'embarcations de plaisance qui souhaitent traverser la frontière internationale pour franchir les écluses doivent d'abord s'assurer qu'ils sont autorisés à le faire en consultant le site de l'ASFC ou celui du Homeland Security.

Région Maisonneuve

le 22 avril, 2021

The St. Lawrence Seaway Management Corporation
Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent

Région Maisonneuve
151, rue de l'Écluse
Saint-Lambert (Québec) J4R 2V6

Niagara Region
508 Glendale Avenue
P.O. Box 370
St. Catharines, Ontario L2R 6V8